

NACRE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines vous accompagne !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines est conventionnée par l'Etat dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création / Reprise d'Entreprise).

Vous êtes porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et êtes éligible à l'ACCRE (Demandeur d'emploi indemnisé, bénéficiaire du RMI, jeune de 18 à 26 ans...), vous pouvez solliciter le NACRE !

Il s'agit d'un dispositif global d'accompagnement se décomposant en différentes phases que vous intégrez **selon vos besoins**.

Vous pouvez ainsi être aidé dans le montage et le développement de votre projet et/ou solliciter une aide financière sous forme de prêt d'honneur allant de 1 000 à 10 000€.

Dans le cadre du dispositif Nacre, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines vous accompagne **gratuitement**.

[Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contactez un conseiller :](#)

Franck MAZIERES

Chef de projet en création et transmission d'entreprises artisanales
Tél. : 01 39 43 43 51 – Fax : 01 39 43 43 60 – Mèl : f.mazieres@cm-yvelines.fr

Alain MARY

Conseiller en création d'entreprises artisanales
Tél. : 01 39 43 43 49 – Fax : 01 39 43 43 60 – Mèl : a.mary@cm-yvelines.fr

Michel SMADJA

Conseiller en création d'entreprises artisanales
Tél. : 01 39 43 43 48 – Fax : 01 39 43 43 60 – Mèl : m.smadja@cm-yvelines.fr

Maité MAQUESTIAUX

Conseillère en création et transmission d'entreprises artisanales
Tél. : 01 39 43 43 22 – Fax : 01 39 43 43 60 – Mèl : m.maquestiaux@cm-yvelines.fr

